

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2003

Membres présents :

M. Marc Tournabien, Maire

M. Eric Buttard, Mme Evelyne Lesieur, MM Marc Ravier, Marcel Bochet, Jean-François Thiaffey, Daniel Amevet, adjoints

Mmes Bernadette Buffaz, Danièle Gros, Claude Macaluso,

MM Serge Dal Dosso, Joël Gros, Bruno Meule, José Varesano, Marcel Viard

Absents excusés :

MM Philippe Cantin (procuration à M. Eric Buttard)

René Dalla Costa (procuration à M. Marcel Viard)

Mmes Stéphanie Favier (procuration à M. Marc Tournabien)

Josiane Chomaz (procuration à Mme Danièle Gros).

Secrétaire de séance :

M. Marcel Viard

APPROBATION DELIBERATION DU CCAS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

A) Le compte administratif 2002 se décomposant comme suit :

➤ dépenses de fonctionnement et d'investissement : 13 677.34 Euros

➤ recettes de fonctionnement et d'investissement : 25 479.13 Euros

soit un excédent de 11 801,79 Euros. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2002 du receveur municipal concordant au compte administratif du CCAS.

B) L'affectation des résultats de l'année 2002 du CCAS au budget primitif est opérée de la manière suivante :

compte 002 : excédent antérieur reporté : 11 801,79 Euros

compte 1068 : autres réserves : 0.01 Euros

C) Le budget primitif 2003 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 23 752,85 Euros.

APPROBATION DELIBERATION DE LA REGIE ELECTRIQUE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

A) Le compte administratif 2002 se décomposant comme suit :

➤ dépenses de fonctionnement et d'investissement : 615 537,15 Euros

➤ recettes de fonctionnement et d'investissement : 998 663,29 Euros

soit un excédent de 383 126.14 Euros.

B) L'affectation des résultats de l'année 2002 de la régie électrique au budget primitif 2003, opérée de la manière suivante :

➤ compte 001 : excédent de fonctionnement antérieur reporté : 334 801,45 Euros

➤ compte 002 : excédent d'investissement antérieur reporté : 48 324,69 Euros

C) Le budget primitif 2003 s'équilibrant en recettes et en dépenses tant de fonctionnement que d'investissement à la somme de 1 200 000,00 Euros.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2002 SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

A) Le compte administratif 2002 se décomposant comme suit :

- dépenses de fonctionnement et d'investissement : 332 346,37 Euros
- recettes de fonctionnement et d'investissement : 366 321,52 Euros

soit un excédent de 33 975,15 Euros.

B) Compte de gestion : le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2002 du receveur municipal concordant au compte administratif de la commune.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET 2002 SUR BUDGET PRIMITIF 2003 SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2002 au budget primitif 2003, qui est opérée de la manière suivante :

- compte 002 : excédent de fonctionnement reporté : 33 975,15 Euros
- compte 1068 : autres réserves : 62 853,64 Euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2003 EAUX ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2003 du service Eaux et Assainissement s'équilibrant en recettes et en dépenses tant de fonctionnement que d'investissement à la somme de 532 362,36 Euros.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2002 DU LOTISSEMENT SAINT-ANTOINE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le compte administratif du lotissement Saint-Antoine s'équilibrant en recettes et en dépenses, tant de fonctionnement que d'investissement à la somme de 24 418,66 Euros.
- Le compte de gestion 2002 du receveur municipal concordant au compte administratif de la commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2003 DU LOTISSEMENT ST-ANTOINE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le vote du budget primitif 2003 qui s'équilibre en recettes et en dépenses tant de fonctionnement que d'investissement à la somme de 259 970,00 Euros.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu la conjoncture (merlon de Villardclément), aucune augmentation n'est proposée cette année.

Le conseil municipal accepte à la majorité, le montant de 85 000,00 Euros de subventions versées aux associations.

A) subventions exceptionnelles accordées :

- amicale laïque : paiement des licences aux initiateurs qui encadrent les enfants soit 445,39 Euros.
- FNATH : afin de permettre aux dirigeants de participer au congrès national aux Sables-d'Olonne soit 152,40 Euros.
- Echo ardoisier : afin de couvrir 50 % du déficit de l'école de musique soit 2000 Euros.

B) Absence de subventions :

- aux associations n'ayant pas présenté de compte rendu moral et financier
- Ardoise en Maurienne : compensation par un important investissement matériel
- monsieur le maire propose de ne plus financer les heures dites de confort à l'ADMR.

C) Divers :

- Monsieur Varesano souhaite que le conseil municipal revoie les critères d'attribution des subventions. Monsieur le maire invite M. Varesano à faire des propositions concrètes qui amèneraient un plus à la majorité des associations sans déstabiliser les budgets de chacune d'elles.
- M. Thiaffey souligne que le comité des fêtes envisage d'organiser à nouveau la fête des bariottes en 2003.
- La FNACA n'a pas demandé de subvention en solidarité avec la commune suite aux événements de Villardclément. Le conseil municipal apprécie le geste mais versera tout de même la somme prévue.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

A) Le compte administratif 2002 se décomposant comme suit :

- dépenses de fonctionnement et d'investissement : 3 247 400,27 Euros
- recettes de fonctionnement et d'investissement : 3 411 420,24 Euros

soit un excédent global de 164 019,97 Euros.

B) Le compte de gestion 2002 du receveur municipal en concordance avec le compte administratif de la commune.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2002 AU BUDGET PRIMITIF 2003 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2002 au budget primitif 2003 qui est opérée de la manière suivante :

- compte 002 : excédent antérieur reporté : 164 019,97 Euros.
- Compte 1068 : autres réserves : 172 787.16 Euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2003

Le conseil municipal décide par 18 voix pour et 1 abstention d'augmenter le taux d'imposition de trois taxes directes locales :

Taxe d'habitation : de 6,81% à 7.08 %

Taxe foncière bâtie : de 13,83% à 14.38 %

Taxe foncière non bâtie : de 78,98% à 82.11 %

Taxe professionnelle : 16,88 % (inchangée).

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2003 s'équilibrant en recettes et dépenses, tant de fonctionnement que d'investissement, à la somme de 4 128 714.77 Euros.

Ligne de trésorerie : M. le maire propose de travailler avec la banque populaire qui présente les meilleures conditions (taux :2.772%).

SUBVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT D'EQUIPEMENTS A L'ENERGIE SOLAIRE

Cette question sera vue ultérieurement après études plus détaillées des aides départementales et régionales.

DELIBERATION DE SOUTIEN AU PROJET LYON-TURIN

Suite à l'audit défavorable à ce projet, le conseil municipal prend une délibération en faveur de la réalisation de cette liaison ferroviaire.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

A) Travaux :

- projet d'une salle des fêtes : à prendre en considération dans l'élaboration du PLU
- éclairage chemin de la Raie : avis favorable (à la demande de M. Mairesse)
- appartements en cours de rénovation au groupe scolaire et à la maternelle : visite de la commission

B) Environnement : aire de pique-nique de Serpolière :

la commission propose d'apporter quelques modifications au projet proposé par l'architecte.